



## AVIS PUBLIC

---

### AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 22-544

---

#### Aux contribuables de la Ville de Chapais

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, madame Kate Kirouac, greffière de la Ville de Chapais,

**QUE** le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance ordinaire tenue le 20 décembre 2022, a adopté le règlement numéro 22-544 portant le titre suivant :

#### **RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION APPLICABLE AUX SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée à l'hôtel de ville de Chapais où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 21<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022

Kate Kirouac  
Greffière